

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

N°: 500-06-000609-129

DATE: 23 octobre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE DONALD BISSON, J.S.C. (JB4644)

ADANNA CHARLES

Demanderesse

c.

BOIRON CANADA INC.

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mis en cause

JUGEMENT

(Sur demande pour prolonger le délai d'inscription et
d'homologation d'un protocole de l'instance)

[1] **CONSIDÉRANT** que la présente action collective a été autorisée et vise le groupe composé de tous les résidents du Canada ayant acheté depuis le 13 avril 2009 les produits « Children Oscilloccinum » et « Oscilloccinum » vendus par la défenderesse (les « Produits »);

[2] **CONSIDÉRANT** la demande de la demanderesse pour prolonger le délai d'inscription et pour homologuer un protocole de l'instance du 17 janvier 2024, à laquelle les autres parties consentent;

[3] **CONSIDÉRANT** le protocole de l'instance modifié des 4 et 7 octobre 2024;

[4] **CONSIDÉRANT** l'article 173 Cpc et la complexité de la mise en état du dossier;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **ACCUEILLE** la demande de la demanderesse pour prolonger le délai d'inscription et pour homologuer un protocole de l'instance du 17 janvier 2024;
- [6] **PROLONGE** le délai d'inscription au 31 mars 2025;
- [7] **ENTÉRINE** le protocole de l'instance modifié des 4 et 7 octobre 2024;
- [8] **LE TOUT**, sans frais de justice.



DONALD BISSON, J.C.S.

M^e Jeffrey Orenstein
GROUPE DE DROIT DES CONSOMMATEURS INC.
Avocat de la demanderesse

M^e Marc-Antoine Côté et M^e Marie-Pier Cloutier
WOODS S.E.N.C.R.L.
Avocats de la défenderesse

M^e Charles Gravel
BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
Avocat du mis en cause

Date d'audition : 7 octobre 2024 (sur dossier)